

Réf.: DE EAM AS/01 Edition: 01 Date d'application : 19/05/2026 Page 1 sur 2	EVALUATION ET AUTORISATION DES MEDICAMENTS	 Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé
	FORMULAIRE DE DEMANDE D'OBTENTION DU VISA SANITAIRE	

Formulaire de demande d'obtention du visa sanitaire	
Informations relatives au demandeur	
Nom et adresse de l'établissement pharmaceutique industriel importateur	
Informations relatives à l'établissement pharmaceutique industriel exportateur	
Nom et adresse de l'établissement pharmaceutique industriel fabricant (site de fabrication)	
Adresse du site de fabrication du médicament importé	
Informations relatives au médicament ou à la substance active	
Dénomination commerciale du médicament	
Dénomination commune internationale (DCI)	
Dosage et forme pharmaceutique	
Forme du produit à l'importation(Produit fini , en vrac ou intermédiaire)	
Conditions de conservation	
Quantité de médicament importée (nombre de lots ou quantité globale prévue) : (S'il s'agit d'une série d'opérations d'importation du médicament, renseigner un tableau d'affectation via le portail électronique de l'Agence)	
Position tarifaire	
Déclaration sur l'honneur	
Je soussigné(e), en ma qualité de pharmacien responsable de l'établissement pharmaceutique industriel, m'engage à déposer le(s) bulletin(s) d'analyse du lot ou des lots de médicament(s) importé(s) auprès de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la date de leur réception.	
Nom et prénom du pharmacien responsable :	Signature et Cachet : Date :

Réf.: DE EAM AS/01 Edition: 01 Date d'application : 19/05/2026 Page 2 sur 2	EVALUATION ET AUTORISATION DES MEDICAMENTS	 Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé
	FORMULAIRE DE DEMANDE D'OBTENTION DU VISA SANITAIRE	

MODÈLE DE VISA SANITAIRE

Le Directeur de l'Agence Marocaine du Médicaments et des Produits de Santé,

Vu la loi n° 17.04 portant code du médicament et de la pharmacie, promulguée par le dahir n° 1.06.151 du 30 chaoual 1427 (22 novembre 2006), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
 Vu le décret n° 2.26.28 du 14 chaoual 1447 (2 avril 2026) relatif au visa sanitaire des médicaments à usage humain ;
 Vu l'arrêté du Ministre de la Santé et de la Protection Sociale n°861-26 du 5 Dou al-Qi'da 1447 (23 Avril 2026) portant application des dispositions des articles 4 et 8 du décret n° 2.26.28 relatif au visa sanitaire des médicaments à usage humain ;

DÉLIVRE LE VISA SANITAIRE

Nom et adresse de l'établissement pharmaceutique industriel importateur	
Dénomination commerciale du médicament	
Dénomination commune internationale (DCI) du médicament	
Dosage et forme pharmaceutique	
Voie d'administration	
Numéro et date d'autorisation de mise sur le marché (AMM)	
Nom et adresse de l'établissement pharmaceutique industriel fabricant (site de fabrication)	

Visa Sanitaire :
 - Numéro :
 - Date :
 - Valable : du au